

**MAIRIE DE CHATENAY**

**DELIBERATION N° 24/2023  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 23 novembre 2023 le Conseil Municipal de la Commune de CHATENAY, dûment convoqué le 16 novembre 2023 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian CHEVALLIER.

**PRESENTS** : Christian CHEVALLIER, Christine EYNARD, Ismaïl ZAÏMIA, Philippe CURIEN, Joaquim PEREIRA, Renan MEDRANO, Stéphane PERRIN

**ABSENTS NON EXCUSES** : Josette REVOLON, Catherine GAUTHIER, Sébastien TARDY

**ABSENT EXCUSE** : Hervé EYMOND (donne pouvoir à Joaquim PERREIRA)

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Ismaïl ZAÏMIA

\* \* \* \* \*

**Objet : Contrat d'adhésion révocable**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la réglementation prévoit qu'un employeur public peut adhérer au régime d'assurance chômage pour ses agents non titulaires ou non statutaires et y contribuer au même titre qu'un employeur de droit privé. Cette adhésion révocable est conclue par contrat pour une durée de 6 ans reconductibles, signé entre l'employeur et l'Urssaf, pour le compte de Pôle Emploi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec **8 voix POUR** :

- AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre à l'URSSAF une demande d'adhésion révocable au régime d'assurance chômage pour ses agents contractuels.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Au registre sont les signatures pour copie conforme.

Le Maire, Christian CHEVALLIER

Membres : En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

